



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : L. ESCARPE donne pouvoir à P. MOLES
L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
JP. LABAU donne pouvoir à A. DUMAZEL
E. NAULT donne pouvoir à L. LEROY
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 10
Votants : 14

Secrétaire de séance : Lionel LEROY

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2025,
- Echange de terrain Commune/Communauté de communes CAUVALDOR dans le cadre de la liaison douce,
- Règlement d'attribution des aides communales dans le cadre de l'OPAH,
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024,
- Approbation du règlement Cantine/Garderie,
- Achat du terrain - Burniquel,
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un objet à l'ordre du jour : « subvention exceptionnelle à l'amicale des joueurs RCBBV », suite à la demande reçue par mail en date du 09 juillet 2025 du président de l'association indiquant des pertes de denrées suite à l'annulation de leur manifestation du 03 juin 2025.

Plusieurs conseillers municipaux posent des questions sur le type de denrées perdues, si certaines n'ont pas pu être congelées ou conservées, à quel montant se monte la perte.

Monsieur le Maire indique n'avoir aucun de ces renseignements.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite reporter ce sujet car, à ce jour, il y a trop peu de renseignements justifiant le montant de la perte pour pouvoir prendre une décision.

	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2025	<u>Scrutin :</u> Unanimité
--	---	---------------------------------------

Monsieur MOLES Pierre demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2025.

Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20250710_01	ECHANGE TERRAINS COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR / COMMUNE DE BRETENOUX	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la décision du Conseil Municipal du 19 mai 2025 autorisant l'échange de terrain entre la communauté de communes CAUVALDOR et la Commune de Bretenoux modifiant le tracé de la liaison douce, le géomètre a procédé au bornage.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et propose de procéder à l'échange de terrain dans les conditions suivantes :

- la Commune de Bretenoux cède les parcelles cadastrées section A numéros 876, 994, 997, 1106 et 1111 d'une superficie totale de 9a38ca, d'une valeur de 1 500€ (mille cinq cent euros) à la Communauté de Communes CAUVALDOR.

- La Communauté de Communes CAUVALDOR cède les parcelles cadastrées section A numéros 1109 et 1113, d'une superficie totale de 07a69ca, d'une valeur de 1 500 € (mille cinq cent euros) à la Commune de Bretenoux.

Il en résulte que ledit échange, a lieu sans soulte.

DE_20250710_02	APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES A LA RENOVATION DANS LE CADRE DE RENOVALDOR	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire réexplique la nécessité de mettre en œuvre une politique de l'habitat volontariste tout en assurant la valorisation et la préservation du patrimoine bâti local. Il rappelle l'étude pré-opérationnelle de 2023 permettant la mise en place des dispositifs OPAH et PIG sur le territoire et l'objectif de redynamiser les centres bourgs des communes du territoire.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal a pris connaissance du règlement d'attribution des aides financières à la rénovation dans le cadre de Rénovaldor (OPAH) et le met au vote.
Le Conseil Municipal, décide d'approuver ce dernier.

DE_20250710_03	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024	Scrutin : Unanimité
----------------	---	--------------------------------

M. le Maire rappelle l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles taxes/redevances mise en place par l'agence de l'eau Adour Garonne suite à la demande de l'Etat et attire l'attention du Conseil Municipal sur l'augmentation des factures d'eau en 2026 sans pour autant que le service des eaux de la commune n'ait augmenté le prix de l'eau. Ces taxes seront reversées à l'agence de l'eau Adour Garonne. L'une d'entre elle : « Performance des réseaux d'eau potable » est basée sur un coefficient calculé en fonction des indications du RPQS N-2. Si pour 2025 le coefficient est de 0.2 pour l'ensemble des services des eaux celui pour 2026 va se calculer en fonction du RPQS 2024. Suivant le simulateur le service des eaux de Bretenoux aurait donc un coefficient de 0.67 ce qui impliquerait, pour une consommation de 120 m3 une augmentation d'environ 20% de sa facture d'eau.

DE_20250710_04	APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE – CANTINE ET GARDERIE	Scrutin : Unanimité
----------------	--	--------------------------------

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, sur la situation financière du service périscolaire, et propose de modifier le règlement de ce dernier en expliquant aux familles les conséquences possibles en cas de non-paiement du service cantine/garderie.

Pour ce faire, il propose la modification de l'article 4 comme suit :

« Art 4 : Les repas et la garderie sont à payer d'avance par alimentation du porte-monnaie électronique à la Mairie de BRETENOUX.

Cette alimentation peut se faire :

- Par chèque ou espèces, en Mairie de BRETENOUX,
- Par virement, via le site internet : www.bretenoux.fr > Vivre > Périscolaire > Carte+

En cas de difficultés de paiement et afin de préserver le bien-être des enfants, contacter la mairie pour trouver les solutions adaptées.

Chaque mois, un point de situation est fait et une lettre de relance est envoyée aux familles débitrices. Si le paiement n'est toujours pas effectué le mois suivant, le trésor public a alors pour mission de procéder au recouvrement de la dette.

En cas d'absence de règlement à l'issue de cette procédure, la commune se réserve, à tout moment de l'année scolaire, le droit de refuser votre ou vos enfant(s) sur les temps périscolaires.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du règlement périscolaire Cantine et Garderie, tel que présenté par Mr le Maire.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

	ACHAT TERRAIN BURNIQUEL	<u>Scrutin :</u> Ajourné
--	--------------------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire indique qu'il a fait usage du droit de préemption sur un terrain à proximité immédiate de l'étang de Burniquel (d'une valeur de 500€) et qu'il y a lieu de procéder à son acquisition. Cependant, des éléments de procédure ne nous étant pas parvenus, Monsieur le Maire propose l'ajournement de la décision. Le Conseil Municipal décide d'ajourner cet ordre du jour.

DE_20250710_04	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité, suite aux différents départs en retraite, aux promotions internes et aux créations de postes réalisées le Maire propose à l'assemblée, la suppression :

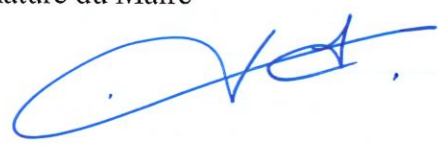
- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet 20h / semaine,
- de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet 17h30 / semaine,
- de deux emplois d'agent de maîtrise principal, à temps complet.

Le Conseil Municipal décide, d'adopter la proposition du Maire.

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

Alain DUMAZEL indique au Conseil Municipal s'être rendu à une réunion avec la SNCF pour le site du chantier de traverses. Une nouvelle installation qui remplacera le traitement avec la créosote sera inaugurée le 26 septembre 2025. Une pollution souterraine du site a été relevée mais elle ne touche pas la nappe phréatique et les puits voisins. La dépollution du site aura lieu en 2027/2028.

Fin de séance : 21H30

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--